

Le 11 juillet 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le Mardi le 11 juillet à 18h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de , maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
 Richard Handfield - district #2
 Samuel Champagne - district #3
 Barbara Legault - district #5
 Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :

Patrick Beauchamp - district #4

Le directeur général adjoint était également présent

ORDRE DU JOUR

- 1.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 JUIIN 2023 ET 13 JUIIN 2023**
- 3.- **CORRESPONDANCE**
- 3.1.- Aucun
- 4.- **ADMINISTRATION**
- 4.1.- Adoption des comptes à payer au 30 juin 2023
- 4.2.- Affectation d'une partie de l'excédent(déficit) de fonctionnement de l'exercice financier 2022 aux activités de fonctionnement et d'investissement d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs.
- 4.3.- Réalisation complète de l'objet du règlement 474-17 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014 - 2018 et un emprunt de 795 000\$ – annulation du solde résiduaire
- 4.4.- Réalisation complète de l'objet du règlement 465-16 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 752 750\$ pour des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60e avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – annulation du solde résiduaire
- 4.5.- Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes/règlement 512-23 décrétant des dépenses pour le remplacement et la conversion des luminaires de rues au DEL et un emprunt de 224 000\$
- 4.6.- Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes/règlement 492-01-23 amendant le règlement 492-23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000\$/autorisation de signature
- 4.7.- Appropriation d'une somme provenant du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement - remplacement de la génératrice – station 32e avenue
- 4.8.- Avis de motion et dépôt du projet/Règlement 514-23 afin de abrogeant le Règlement d'emprunt 472-17 décrétant une dépense de 365 000\$ pour des travaux de réaménagement de la berge – boul. de la Chapelle (entre la 13e et la 18e avenue)
- 4.9.- Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section Pointe-Calumet / Ententes #2023-01 et 2023-02

- 4.10- Gestion de personnel/commis à la bibliothèque/ poste permanent – temps partiel/engagement
- 4.11- Gestion de personnel/commis à la bibliothèque/ poste permanent – temps partiel/engagement
- 4.12- Avis de motion et dépôt du projet/Règlement 380-71-23 afin de amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement pour modifier l'annexe A en ajoutant des panneaux d'arrêt obligatoire.
- 4.13- Étude de faisabilité pour un projet de piscine intérieure - services professionnels - adoption de la soumission
- 5.- LOISIRS**
- 5.1- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2023/adoption
- 6.- VOIRIE**
- 6.1- Les Entreprises Y.L. Inc / contrat pour la coupe de pelouse et ramassage des feuilles mortes dans les parcs et espaces verts saison 2023 / autorisation
- 7.- HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7.1- Aucun
- 8.- URBANISME**
- 8.1- Adoption/second projet de règlement numéro 308-86-23 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la grille des normes et usages p-1 106 et une définition
- 9.- SÉCURITÉ**
- 9.1- Aucun
- 10.- VARIA**
- 11.- RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 11.1- Aucun
- 12.- COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 13.- COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 14.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

23-07-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-103

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 JUIN 2023 ET 13 JUIN 2023

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault

Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE les procès-verbaux des 6 juin 2023 et 13 juin 2023, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-104

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2023

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 30 juin 2023 au montant de 129 511.91 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 juin 2023 au montant de 508 653.11 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-105

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

La municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 95 176.00 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2022 aux fins d'affecter une somme de 51 140.00\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 44 036.00\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-106

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 474-17 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014 - 2018 ET UN EMPRUNT DE 795 000\$ – ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement 474-17;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 549 500\$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet désire approprier la subvention versée au comptant par la SOFIL au montant de 245 500\$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 245 500\$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 474-17 pour réduire le montant de l'emprunt et y préciser son financement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Barbara Legault

Que le montant de l'emprunt du règlement 474-17 soit réduit de 795 000\$ à 549 500\$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 474-17 la Municipalité de Pointe-Calumet approprie la subvention versée par la SOFIL;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-107

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 465-16 (RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 752 750\$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60E AVENUE JUSQU'À LA LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement 465-16 à un coût moindre que celui prévu initialement;
ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 518 641\$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 193 200\$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet désire approprier la subvention versée par la Communauté Métropolitaine de Montréal au montant de 316 654\$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 559 550\$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 465-16 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

Que le montant de la dépense du règlement 465-16 soit réduit de 752 750\$ à 518 641\$;

Que le montant de l'emprunt du règlement 465-16 soit réduit de 752 750\$ à 193 200\$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 465-16 la Municipalité de Pointe-Calumet approprie la subvention versée par la Communauté métropolitaine de Montréal selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 21 janvier 2016;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-108

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT 512-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LE REMPLACEMENT ET LA CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL ET UN EMPRUNT DE 224 000\$

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 512-23 et décrétant des dépenses pour le remplacement et la conversion des luminaires de rues au Del et un emprunt de 224 000\$ a été adopté par le Conseil municipal le 9 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-109

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT 492-01-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT 492-23 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 15 800 000\$/AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu qu'un règlement portant le numéro 492-01-23 amendant le règlement 492-23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 15 800 000\$ a été adopté par le Conseil municipal le 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Pour : Serge Bédard, Samuel Champagne, Barbara Legault, Chantal Chartrand
Contre : Richard Handfield

23-07-110

APPROPRIATION D'UNE SOMME PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE – STATION 32E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE le coût final du remplacement de la génératrice de la station 32^e avenue s'élève à 247 810.91\$ (taxes nettes);

CONSIDÉRANT QU'une somme de 100 000\$ a été emprunté au Fonds de roulement par la résolution 21-12-252 afin de financer une partie de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand

Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 147 810.91\$ du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement de l'exercice financier 2023 afin de finaliser le financement du remplacement de la génératrice de la station de la 32^e avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET/RÈGLEMENT 514-23 AFIN DE
ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 472-17 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE DE 365 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA
BERGE – BOUL. DE LA CHAPELLE (ENTRE LA 13E ET LA 18E AVENUE)

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 514-23 abrogeant le Règlement d'emprunt 472-17 décrétant une dépense de 365 000\$ pour des travaux de réaménagement de la berge – boul. de la Chapelle (entre la 13e et la 18e avenue).

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement abrogeant le Règlement d'emprunt 472-17 décrétant une dépense de 365 000\$ pour des travaux de réaménagement de la berge – boul. de la Chapelle (entre la 13e et la 18e avenue).

23-07-111

SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC - SECTION POINTE-
CALUMET / ENTENTES #2023-01 ET 2023-02

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, les ententes #2023-01 et 2023-02 à intervenir avec la section Pointe-Calumet du Syndicat des pompiers et pompières du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-112

GESTION DE PERSONNEL/COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE/ POSTE
PERMANENT – TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'ENGAGER Madame Johanne Renaud à titre de commis à la bibliothèque à l'essai, selon la période prévue dans la convention collective en vigueur, suivant un horaire de travail à temps partiel, et au salaire selon les termes de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-113

GESTION DE PERSONNEL/COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE/ POSTE
PERMANENT – TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'ENGAGER Madame Manon Leblanc à titre de commis à la bibliothèque, selon la convention collective en vigueur, suivant un horaire de travail à temps partiel comportant un maximum de 20 heures semaine, et au salaire selon les termes de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET/RÈGLEMENT 380-71-23 AFIN DE AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR MODIFIER L'ANNEXE A EN AJOUTANT DES PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE.

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 380-71-23 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement pour modifier l'annexe A en ajoutant des panneaux d'arrêt obligatoire..

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement pour modifier l'annexe A en ajoutant des panneaux d'arrêt obligatoire..

23-07-114

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN PROJET DE PISCINE INTÉRIEURE - SERVICES PROFESSIONNELS - ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite évaluer la possibilité de convertir la piscine municipale extérieure en une piscine intérieure ;

CONSIDÉRANT l'absence d'installations aquatiques intérieures dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en cohérence avec la vocation de la municipalité et l'offre en activités aquatiques et nautiques ;

CONSIDÉRANT QUE la réutilisation de la piscine existante permettrait de minimiser les coûts de constructions ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques potentielles découlant de cette conversion grâce à des ententes à intervenir avec les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est porteur et bénéficiera à l'ensemble de la population en favorisant ainsi l'activité physique pour tous les groupes d'âge ;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) est ou sera disponible ;

CONSIDÉRANT QUE la Firme Civitas a déposé une offre de services en date du 29 juin 2023 pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

Que le Conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Civitas concernant l'étude de faisabilité de la conversion de la piscine municipale au montant de 21 725 \$ avant les taxes;

Que le Conseil municipal autorise M. Samuel Bleau Caron à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-115

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la liste des employés syndiqués\engagés pour la saison 2023, soit adoptée :

Animateurs :

Alexia Poirier
Ariane Frappier
Dalia Lavoie
Dana Caron
Daphnée Cayer
Debbie Collins
Léa Zankoul
Léa Scott
Lily-Rose Mandanici
Maité Ménard
Meghan Pellerin
Rebecca Giroux
Lorik Bérubé
Marie-Claude Sénécal
Melinda Demers
Romane Gravel
Yassine Ennakhili
Alexandre Trudel
Olivia Auger
Samuel Arsenault
Maeva Franco
Megan Poirier
Olivier Corso-Demers
Alexa Auger
Lydia Patenaude
Marie-Pier Trudeau-Buteau
Vitaliia Kravtsova
Ginger Beauséjour
Justine Munger
Jessica Lafrance
Amélia Lemay

Éducatrices spécialisées :

Clémence Grimard-Mongrain
Laurie-Ève Harvey
Odessa Pilon
Pénélope Sanregret

Coordonnatrice :

Sabrina Lauzon-Turpin

Assistant coordonnateur :

Charles Sénécal

Animateurs remplaçants :

Lily-Anne Dicaire,
Suleyman Ennakhili
Virginie Demers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-116

LES ENTREPRISES Y.L. INC / CONTRAT POUR LA COUPE DE PELOUSE ET
RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS
SAISON 2023 / AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par invitation, pour des services de coupe de pelouse et de ramassage des feuilles mortes dans les parcs et espaces verts de la municipalité pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) offres de services, comme suit :

Les Entreprises Y.L. Inc. - 22 970,22\$
J. Mainville entretien paysager - 25 462,48\$

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Y.L. Inc. a déposée la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le contrat soit accordé à Les Entreprise Y.L. Inc., au montant de 22 970,22 \$ (taxes incluses), pour des services de coupe de pelouse et de ramassage des feuilles mortes dans les parcs et espaces verts de la municipalité pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-117

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 308-86-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 ET LE
RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 307-91 AFIN DE MODIFIER LA
GRILLE DES NORMES ET USAGES P-1 106 ET UNE DÉFINITION

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-86-23 été tenue le 6 juillet 2023 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-86-23 n'a été apportée par le Conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-86-23, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Bénédicte Soudry
M. Sébastien Carrière

23-07-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QU'À 19 h 26, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale